

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
MINISTÈRE D'ÉTAT  
SERVICE INFORMATION ET PRESSE

BULLETIN  
DE DOCUMENTATION



16<sup>e</sup> Année

10 NOVEMBRE 1960

(Nouvelle Série) N° 14

SOMMAIRE

1. Mémorial (Mois d'octobre) . . . . .	2
2. Chambre des Députés (Mois d'octobre) . . . . .	2
3. Réunion à Luxembourg des Ministres des Finances de la Communauté Economique Européenne. . . . .	2
4. L'Entrée en vigueur du Traité instituant l'Union Economique Benelux (1 <sup>er</sup> nov. 1960) . . . . .	3
5. Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, Ministre des Finances, dépose le Projet de Budget 1961 . . . . .	4
6. Conseil de Gouvernement - Réunions durant le mois d'octobre . . . . .	5
7. Nouvelles diverses . . . . .	6
14. Le Mois en Luxembourg (Mois d'octobre) . . . . .	11

## Mémorial (Mois d'octobre)

### Ministère des Finances.

Un arrêté grand-ducal du 14 octobre 1960 crée une perception des postes à Obercorn.

\*

### Ministère de l'Éducation Nationale.

Le « Mémorial » du 24 octobre 1960 publie les bourses d'études vacantes à partir du 1<sup>er</sup> octobre 1960.

\*

### Ministère de la Santé Publique.

Un arrêté ministériel du 20 octobre 1960 a pour objet la présentation de candidats pour le Collège médical en novembre 1960.

\*

### Ministère du Travail et de la Sécurité sociale.

Un arrêté grand-ducal du 30 septembre 1960 fixe les modalités de remboursement par l'État des allocations familiales revenant aux personnes ayant des enfants à charge et appelés sous les drapeaux.

Un arrêté ministériel du 3 octobre 1960 pris en exécution de la loi du 24 décembre 1955 complète l'arrêté grand-ducal du 8 août 1947 portant réglementation des jours fériés légaux.

Le « Mémorial » du 24 octobre 1960 publie le relevé des délégués nommés pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 1961 au 31 décembre 1964 conformément aux dispositions de l'arrêté grand-ducal du 4 avril 1927 ayant pour objet la nomination des divers délégués en matière d'assurance-accidents agricole et forestière.

## Chambre des Députés (mois d'octobre)

Par arrêté du 3 novembre 1960, conformément à l'article 72 de la Constitution et à l'article 1<sup>er</sup> du règlement de la Chambre des Députés, sur le rapport du Ministre d'État, Président du Gouvernement, et après délibération du Gouvernement en Conseil, S. A. R. Ma-

dame la Grande-Duchesse a trouvé bon et entendu de nommer M. Pierre Werner, Ministre d'État, Président du Gouvernement, Son fondé de pouvoirs à l'effet d'ouvrir et de clore, en Son nom, la session ordinaire de la Chambre des Députés pour 1960-1961.

## Réunion à Luxembourg des Ministres des Finances de la Communauté Economique Européenne

Le Ministre d'État et des Finances du Grand-Duché de Luxembourg M. Pierre Werner avait invité les Ministres des Finances des autres États membres de la Communauté Economique Européenne à une réunion à Luxembourg. Les séances de la réunion ont eu lieu au Ministère des Travaux Publics les 24 et 25 octobre 1960.

Ont participé à ces réunions: M. le Professeur Jean van Houtte (Belgique), M. Wilfrid Baumgartner (France), M. le Dr Emilio Paolo Taviani (Italie), M. Gerrit Zijlstra (Pays-Bas), M. van den Berge, Secrétaire d'État au Ministère des Finances (Pays-Bas), M. De Giovine, Secrétaire d'État au Ministère du Trésor (Italie) et M. Pierre Guill, Conseiller de Gouvernement au Ministère des Finances (Luxembourg).

M. Franz Etzel (République Fédérale d'Allemagne) s'était fait excuser pour cause de maladie et était représenté par le Professeur Hettlage, Secrétaire d'État au Ministère des Finances.

La Commission de la Communauté Economique Européenne était représentée par M. Robert Marjolin, Vice-Président, et M. Hans von der Gröben, Membre. Par ailleurs, le Comité monétaire de la C.E.E. était représenté par le Jonkheer van Lennep.

Cette réunion, la 5<sup>e</sup> de l'espèce, avait été convoquée pour permettre aux Ministres des Finances de procéder à un échange de vues sur la situation et les tendances actuelles des problèmes de politique financière et conjoncturelle des six pays. Les points suivants ont été discutés:

- 1<sup>o</sup> État actuel et prévisions concernant la conjoncture et les relations financières internationales.
- 2<sup>o</sup> Échanges de vues sur les tendances à long terme de l'évolution des dépenses publiques.
- 3<sup>o</sup> Communications des Ministres sur la structure et l'évolution de leurs systèmes fis-

caux de leur pays et sur les mesures envisagées dans ce domaine.

4<sup>o</sup> Exposé de M. Baumgartner sur la dernière session du Fonds Monétaire International. Les Ministres ont exprimé leur souci de coordonner dans toute la mesure du possible leur position vis-à-vis du F.M.I.

5<sup>o</sup> Décision des Ministres des Finances concernant le traitement fiscal des emprunts des institutions européennes.

Les Ministres ont exprimé l'opinion que les débats sur les divers points de l'ordre du jour

ont été très fructueux. Les échanges de vues ont fait apparaître un large accord sur toutes les questions traitées.

Le 25 octobre, à 11.30 heures, S. A. R. Madame la Grande-Duchesse Charlotte a reçu les Ministres des Finances, les Secrétaires d'Etat et les Membres de la Commission de la C. E. E. La veille, M. Pierre Werner, Ministre d'Etat et des Finances, Président du Gouvernement, avait donné un dîner en l'honneur de ses collègues.

## L'Entrée en vigueur du Traité instituant l'Union Economique Benelux (1<sup>er</sup> nov. 1960)

Le Traité instituant l'Union Economique Benelux et actes connexes, signé à La Haye le 3 février 1958 et approuvé par la loi du 5 août 1960, publiée au « Mémorial » N<sup>o</sup> 50 du 18 août 1960, a été ratifié et l'instrument de ratification du Grand-Duché de Luxembourg a été déposé le 29 août 1960 auprès du Gouvernement du Royaume de Belgique.

Conformément aux dispositions de l'article 100, le Traité et les actes connexes entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 1960.

Voici le texte d'une déclaration faite à un journal luxembourgeois par M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, la veille de l'entrée en vigueur du Traité :

« L'entrée en vigueur du Traité de Benelux, c'est-à-dire d'un traité liant le sort économique des Pays-Bas, de la Belgique et du Luxembourg, risquait de passer inaperçue. La raison en est qu'en l'occurrence l'instrument juridique ne vient pas inaugurer une nouvelle ère politique, ni changer l'orientation économique, ni éveiller des espoirs inédits, mais plutôt consacrer une évolution dans les faits remontant à 1943.

Bien sûr, de 1945 à 1952, nous discutons de Benelux, de son opportunité, de ses avantages, de ses difficultés. Qui ne se rappellerait les conférences ministérielles parfois dramatiques qui se tenaient à cette époque à La Haye, à Luxembourg, au Château d'Ardenne? Qui ne se rappellerait aussi le cortège d'antagonismes économiques et d'hostilité méfiante qui accompagnaient les délégations nationales appelées à négocier?

Avec persévérance et ténacité, les fervents de Benelux ont tracé leur sillon. Les circonstances économiques et la bonne volonté aidant, l'Union Benelux s'est installée non pas seulement dans nos marchés, mais dans nos mœurs. Elle reste l'exemple d'une intégration économique progressivement réalisée avec une vision très pratique des choses et des événements.

Ses objectifs ne sont pas dépassés par les communautés économiques géographiquement plus larges, dans lesquelles nos pays sont entrés postérieurement. Au contraire, Benelux est un des solides noyaux de nature à les consolider.

A l'intention des trépidants qu'une œuvre achevée n'intéresse plus, je signalerai que, malgré tout, il reste du pain sur la planche. Le Traité est assorti de protocoles divers, plus ou moins transitoires, qui laissent la voie libre aux initiatives et à la volonté de progrès dans la réalisation d'une union économique complète.

L'entrée en vigueur du Traité restera une date mémorable dans l'histoire de nos trois peuples!

Pierre Werner. »

A cette même occasion, M. Eugène Schaus, Ministre des Affaires Etrangères, a prononcé une allocution radiodiffusée en langue luxembourgeoise sur les antennes de Radio-Luxembourg.

En ce qui concerne les secteurs qui, à l'heure actuelle, ne sont pas encore entièrement intégrés dans l'Union Economique, le Secrétariat Général de Benelux à Bruxelles dresse la liste suivante :

### « Etablissement.

Le pouvoir, donné au Comité de Ministres, de consentir à des mesures discriminatoires sera aboli avant le 1<sup>er</sup> novembre 1965, puisque les législations en matière d'établissement devront être harmonisées. L'exercice de la pêche par les ressortissants d'un des pays partenaires dans les eaux territoriales d'un autre pays partenaire sera libre après cette même date.

### Adjudications publiques.

Avant le 1<sup>er</sup> novembre 1963, la clause de sauvegarde en matière d'adjudications publiques sera levée. De plus, après cette date, les règles concernant la non-discrimination en matière

d'adjudications publiques s'appliqueront à tous les établissements publics, c'est-à-dire aussi aux pouvoirs subordonnés.

#### *Libre circulation des travailleurs salariés.*

Avant le 1<sup>er</sup> novembre 1965, la clause de sauvegarde en matière de mise au travail de travailleurs dans le cadre du Benelux sera supprimée. Après cette date, la liberté de circulation des travailleurs se trouvant dans les liens d'un contrat d'engagement maritime sera parachevée.

#### *Echanges commerciaux intra-Benelux.*

Avant le 1<sup>er</sup> novembre 1965, les dispositions législatives ou réglementaires constituant des entraves indues à la libre circulation devront être coordonnées de manière telle que ces entraves soient levées.

A la même date, les restrictions aux échanges commerciaux, qui s'appliquent encore au moment de l'entrée en vigueur du Traité d'Union, devront être supprimées.

#### *Produits agricoles.*

Avant le 1<sup>er</sup> novembre 1965, l'harmonisation des politiques agricoles devra être réalisée, afin de supprimer les régimes spéciaux en matière d'agriculture (prix minima) pour les échanges de produits figurant aux listes A, B et C, pour que ces produits puissent circuler librement dans le commerce intra-Benelux.

#### *Commerce extérieur.*

Les politiques en matière de commerce extérieur et des paiements y afférents devront être unifiées avant le 1<sup>er</sup> janvier 1961.

#### *Transports.*

Avant le 1<sup>er</sup> novembre 1963, les transports routiers de marchandises intra-Benelux et les transports routiers irréguliers de voyageurs du Benelux vers les pays tiers seront libérés. De même, le régime spécial concernant l'importation de sable et de gravier des Pays-Bas vers la Belgique sera supprimé à cette date.

La veille de l'entrée en vigueur du Traité d'Union Economique Benelux, le «Luxemburger Wort» a publié une page spéciale sur cet important événement historique. Plusieurs articles y étaient consacrés par diverses personnalités luxembourgeoises à la réalisation de cette œuvre, notamment: «Benelux, une réalité bien vivante», par M. Joseph Bech, Ministre d'Etat honoraire; «Benelux, première expérience d'ouverture internationale et son application», par M. Emile Schaus, Ministre de l'Agriculture; «La mission future des Comités de rapprochement Benelux», par M. Nicolas Margue, Membre du Conseil d'Etat, ancien Ministre; «La création de Benelux», par M. Albert Calmes, Ministre plénipotentiaire honoraire; «Les tendances d'unification du Droit dans le Benelux», par M. Alphonse Huss, Président du Tribunal d'arrondissement.

## M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, Ministre des Finances, dépose le Projet de Budget 1961

Le Ministre des Finances a déposé à la Chambre des Députés le 8 novembre 1960, c'est-à-dire à la date prévue par la loi sur la comptabilité de l'Etat, le projet de budget de l'exercice 1961.

Le projet de budget de l'exercice 1961 prévoit les recettes et les dépenses présumées suivantes:

	Budget ordinaire	Budget extraordinaire	Totaux
	en millions de francs		
Recettes présumées	4.823,7	907,9	5.731,6
Dépenses présumées	4.820,2	1.020,0	5.840,2
Excédent de recettes ou de dépenses présumées	+ 3,5	-112,1	-108,6

Le budget ordinaire est donc équilibré et accuse même un boni de 3,5 millions. Le budget extraordinaire accuse un déficit de 112,1 millions.

Par rapport à 1960, le chiffre global des dépenses de l'Etat est en majoration à raison de 380 millions. Les majorations de crédit les plus importantes trouvent leur origine dans l'assurance-pension, la politique d'expansion économique, les finances communales, le fonds d'investissements publics et le service de la Dette publique.

Les recettes ordinaires dépassent celles prévues au budget de 1960 d'un montant global de 187,4 millions (4.823,7 contre 4.636,3 millions).

Les recettes extraordinaires prévoient, comme en 1960, l'émission d'un emprunt à long terme de 500 millions.

Les dépenses ordinaires dépassent celles prévues au budget de 1960 d'un montant global de 186,6 millions (4.820,2 contre 4.633,6 millions).

D'une année à l'autre, la composition de ce chiffre global varie assez sensiblement. 25 sections accusent une diminution globale de 135,4 millions, alors que 52 sections accusent une majoration globale de 322 millions.

Les dépenses extraordinaires sont de 193,3 millions supérieures à celles de 1960 (1.020 contre 826,7 millions), mais le supplément de dépenses est entièrement couvert par des recettes exceptionnelles.

Exprimé en pourcentages des recettes escomptées en 1961, les impôts directs représentent 42,05 % du total des recettes, les impôts indirects 16,99 %, les emprunts et bons du Trésor 15,67 %, les douanes 12,08 %, les recettes diverses 8,46 % et les P. T. T. 4,75 %.

Quant aux dépenses envisagées en 1961, le Travail, la Sécurité sociale et les Logements représentent 14,88 % du total des dépenses, les Travaux Publics 11,19 %, l'Agriculture, la Viticulture, les Affaires Economiques et le Tourisme 11,10 %, la Dette publique 8,54 %, les Communes 8,31 %, le Gouvernement et les services administratifs 7,80 %, les Cultes, l'Enseignement, la Famille, les Arts et Sciences 7,10 %, les Transports 5,72 %, la Force armée 5,66 %, les Pensions 4,72 %, les P. T. T. 4,44 %, la Santé Publique, l'Assistance sociale et l'Education Physique 3,35 %, la Reconstruction et les Dommages de Guerre 2,08 %, le Fonds National de Solidarité 1,75 %, Divers 1,42 %, les Relations extérieures 1,09 %, le Fonds Monétaire International 0,85 %.

Notons qu'il n'a pas été tenu compte de l'excédent des dépenses à la fin de l'exercice 1960 qui s'élève probablement à 418,4 millions de francs.

#### La loi budgétaire.

En dehors des dispositions normales qui sont inscrites chaque année dans la loi budgétaire, celle-ci se trouve complétée par les mesures importantes suivantes:

- 1° Elle reconduit pour l'année 1961, d'une part, l'aide aux investissements productifs et sociaux, c'est-à-dire la déduction accordée aux contribuables sur leur bénéfice commercial par l'article 12 de la loi du 7 août 1959 portant réforme de certaines dispositions de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur le revenu des collectivités et, d'autre part, les mesures extensives, concernant cette déduction, introduites par l'article 2, I, de la loi budgétaire de 1960.
- 2° Elle autorise le Gouvernement à accorder en 1961 une indemnité d'attente aux agents du

secteur public, en attendant la révision générale des traitements.

- 3° Elle porte le Fonds communal, pour l'année 1961, à 55 millions de francs.
- 4° Elle crée un « Fonds spécial pour le remembrement des biens ruraux ».

#### La structure et la présentation formelle du projet de budget de 1961.

Le projet de budget de 1961 constitue un document de 606 pages. Le budget proprement dit compte 276 pages, l'introduction 100 pages et les statistiques et les graphiques 230 pages.

Le budget est précédé d'un commentaire qui porte sur les matières suivantes:

- 1° Les aspects généraux de la situation financière actuelle;
- 2° Les aspects généraux du projet de budget de 1961;
- 3° Le problème des investissements publics et le plan d'investissement;
- 4° Le budget et le programme gouvernemental à court terme;
- 5° La situation financière et budgétaire au début du mois d'octobre 1960;
- 6° Une étude rétrospective sur les dépenses publiques et le revenu national pendant les dix dernières années.

Ensuite, différents départements ministériels exposent leur programme d'avenir.

La structure générale du projet de budget est sensiblement la même que celle du budget précédent.

Il comporte en effet une triple classification des recettes et des dépenses, à savoir:

- 1° une classification administrative des recettes et des dépenses qui s'identifie avec la présentation traditionnelle du budget subdivisé en articles par départements et par administrations;
- 2° une classification fonctionnelle des dépenses qui subdivise les dépenses d'après les diverses fonctions ou missions assumées par l'Etat;
- 3° une classification économique des recettes et des dépenses qui subdivise les recettes et les dépenses d'après leur nature économique.

## Conseil de Gouvernement

### Réunions pendant le mois d'octobre

Le Conseil de Gouvernement s'est réuni à plusieurs reprises durant le mois d'octobre 1960 sous la présidence de M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement.

Au cours de la réunion du 14 octobre 1960, le Conseil de Gouvernement a entendu un exposé de M. le Ministre d'Etat et de M. le Ministre des Affaires Etrangères sur certains

aspects de la politique européenne et communautaire et en particulier sur la récente entrevue avec le Gouvernement français, sur la Session de l'ONU et sur la Conférence financière de Washington.

En outre, le Conseil de Gouvernement a mis au point le texte de l'introduction au Budget des recettes et des dépenses de l'exercice 1961.

et il a défini en rapport avec le Budget le programme gouvernemental à court terme.

Il a eu un échange de vues sur les projets de réforme du statut et des pensions des employés privés et a décidé d'intervenir auprès des instances législatives en vue d'accélérer l'évacuation de ces projets.

Le Conseil de Gouvernement a en outre délibéré sur les travaux de réfection et d'élargissement du Pont Adolphe.

Les délibérations du Conseil de Gouvernement lors de la réunion du 21 octobre 1960 ont porté sur le projet de loi-cadre ayant pour but d'instaurer et de coordonner des mesures en vue d'améliorer la structure et l'équilibre régional de l'économie nationale et d'en stimuler l'expansion, sur des projets d'implantation d'industries nouvelles, sur les mesures que requiert la mise en application de la Convention Benelux et sur le programme gouvernemental à court terme.

Lors de la réunion du 28 octobre 1960, le Conseil de Gouvernement a eu un échange de vues sur les travaux parlementaires. Il a en

outre délibéré sur des problèmes relatifs aux Chambres professionnelles et au Conseil de l'Economie Nationale, sur l'implantation d'industries nouvelles à Wiltz et sur la composition du Comité Economique et Social.

Le Conseil de Gouvernement a de plus délibéré sur des modifications concernant les dispositions de l'article 134 du Code de Commerce régissant l'échéance des lettres de change. Il a discuté de la participation de l'Etat dans les frais des examens d'apprentissage et de l'opportunité d'une nouvelle réglementation du chômage. Il a également eu un échange de vues au sujet du problème des retards dans le paiement des cotisations soulevés par l'Office des Assurances Sociales.

Le Conseil de Gouvernement a encore examiné différents problèmes en rapport avec l'impôt sur le chiffre d'affaires; il a en outre mis au point un projet de loi concernant la création d'un fonds commun de garantie automobile.

Finalement, le Conseil de Gouvernement a délibéré sur des questions d'administration interne.

## Nouvelles diverses

### *Nouvelles de la Cour (mois d'octobre 1960).*

Un communiqué du Département du Grand Maréchal de la Cour en date du 10 octobre 1960 annonce qu'à l'occasion de l'Anniversaire de Naissance de S. A. R. Madame la Grande-Duchesse héritière des listes d'inscription sont déposées au Palais de Luxembourg et au Château de Berg.

Le 25 octobre 1960, S. A. R. Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience les Ministres des Finances des Pays de la Communauté Economique Européenne.

\*

### *Les « Meilleurs Ouvriers de France » à Luxembourg.*

Une délégation des « Meilleurs Ouvriers de France », cette élite d'hommes et de femmes de tous les métiers et arts, dont la France ne compte que 2500, a visité le Luxembourg les 1<sup>er</sup> et 2 octobre 1960.

Le 1<sup>er</sup> octobre, la délégation des « Meilleurs Ouvriers de France » furent reçus à l'Ambassade de France par S. Exc. M. Félix Guyon, Ambassadeur. Dans la soirée, un concert fut donné à la Place d'Armes par l'Harmonie Municipale de la Ville de Luxembourg.

Le 2 octobre, les « Meilleurs Ouvriers de France » déposèrent une couronne de fleurs au pied du Monument du Souvenir. Parmi les per-

sonnalités on remarquait M. Lorin, Président des Anciens Combattants Français et Médaille Militaire Luxembourgeois, MM. Jean Bardon, Vice-Président des « Meilleurs Ouvriers de France », Conseiller de l'Enseignement Technique du Ministère de l'Education Nationale, et Marcel Levêque, Ancien Président du Conseil Municipal de Paris et Président de la Commission des Expositions Nationales du Travail.

Les Anciens Combattants Français et Médailles Militaires et l'Amicale des Anciens Légionnaires Luxembourgeois assistèrent également à cette cérémonie.

Les « Meilleurs Ouvriers de France » furent ensuite reçus à l'Hôtel de Ville par la Municipalité de la Ville de Luxembourg. Les hôtes français furent également reçus par le Gouvernement luxembourgeois à la Maison de Cassal.

Un déjeuner réunissait à 13 heures les « Meilleurs Ouvriers de France » et les personnalités luxembourgeoises dans un grand restaurant du centre de la ville. On y remarquait entre autres M. le Dr Emile Colling, Ministre du Travail, M. J.-P. Winter, Conseiller de Gouvernement, représentant M. Emile Schaus, Ministre de l'Education Nationale, M. Langenbach, Consul de France, M. l'Echevin Roger Wolter et les représentants de la Chambre de Travail et de la Chambre des Métiers.

Au cours du déjeuner, M. Levêque leva son verre à la santé de la Grande-Duchesse, tandis que M. le Ministre Colling porta un toast au

Président de la République et à l'avenir de la France.

Rappelons ici que feu M. le Ministre d'Etat Pierre Dupong portait le titre de « Meilleur Ouvrier de France ». Le seul Luxembourgeois à porter actuellement cette haute distinction du travail français est M. Emile Nennig, Président du « Souvenir Français » à Luxembourg, qui avait organisé la visite à Luxembourg des « Meilleurs Ouvriers de France ».

\*

Les 1<sup>er</sup> et 2 octobre 1960 a eu lieu à Luxeuil l'Assemblée Européenne des Pays de la Commission du Rhin, de la Moselle et des Alpes, placée sous la présidence de M<sup>e</sup> Guy Salmon, notaire à Luxeuil, Président de la Commission.

De nombreuses personnalités européennes ont participé aux travaux de cette commission. Le Luxembourg y était représenté par M. Arthur Calteux, Conseiller à la Cour Supérieure de Justice, Président de l'Union Européenne des Fédéralistes Luxembourgeois et Président adjoint du Conseil Luxembourgeois du Mouvement Européen.

Les débats ont notamment porté sur le projet de referendum européen proposé par le Général de Gaulle et le projet d'élections au suffrage universel direct de l'Assemblée Parlementaire Européenne.

\*

#### *La Foire de Metz.*

Le 2 octobre 1960, la Foire Internationale de Metz a été inaugurée officiellement par M. Michel Debré, Premier Ministre français. De nombreuses personnalités françaises et étrangères assistèrent à cette importante manifestation économique.

Comme chaque année, la journée d'ouverture de la Foire Internationale de Metz était placée sous le signe de l'amitié franco-luxembourgeoise. Une délégation de personnalités luxembourgeoises, conduite par M. Robert Schaffner, Ministre des Travaux Publics, M. Paul Elvinger, Ministre des Affaires Economiques, et M. Robert Als, Ambassadeur du Luxembourg à Paris, assistait à cette cérémonie. Au cours du déjeuner, plusieurs discours furent prononcés notamment par M. Michel Debré, Premier Ministre, M. le Ministre Paul Elvinger, le Député-Maire de Metz, le Président-Directeur général de la Foire, etc.

Une réception des personnalités luxembourgeoises eut lieu au cours de l'après-midi au Parc des Expositions pendant que l'Harmonie Municipale de Luxembourg donna un concert à l'auditorium de la Foire Internationale de Metz.

\*

#### *La Foire Mondiale de New York 1964-1965.*

Une délégation du Comité de la Foire Mondiale de New York 1964-1965 a visité le Luxem-

bourg du 9 au 11 octobre 1960. Cette délégation était composée des personnalités suivantes: M. Samuel Waugh, Président de la « Export-Import Bank », le Général William Whipple, Ingénieur en Chef de la Foire Mondiale, et M. H. V. Kaltenborn, Editorialiste. L'objet de cette visite était d'encourager la participation luxembourgeoise à la Foire Mondiale de New York 1964-1965. Au cours de leur séjour à Luxembourg, les membres du Comité de la Foire Mondiale ont eu des entretiens avec le Gouvernement ainsi qu'avec les représentants du monde des affaires à la Chambre de Commerce.

\*

Les 15 et 16 octobre 1960, diverses manifestations ont eu lieu à Luxembourg à l'occasion du Cinquantième Anniversaire de l'Association Luxembourgeoise des Universitaires Catholiques.

Le 15 octobre, une soirée amicale réunissait les membres de l'AV-ALUC ainsi que de nombreuses personnalités dans la grande salle du « Carrefour ».

Le 16 octobre, une messe pontificale fut célébrée en la Cathédrale de Luxembourg par S. Exc. Mgr. Léon Lommel, Evêque de Luxembourg, ancien aumônier de l'AV. A l'issue du service religieux, une séance académique eut lieu en la salle des fêtes de l'Hôtel de Ville de Luxembourg. A cette occasion, d'importants discours furent prononcés par M. Nicolas Margue, ancien Ministre, Conseiller d'Etat, Membre fondateur de l'AV, sur « Les 50 ans de l'AV » et par M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, ancien Président de l'AV, sur le thème « Perspectives d'avenir ».

\*

Le 22 octobre 1960 a eu lieu, au Musée de l'Etat à Luxembourg, le vernissage d'une exposition de peinture française moderne. L'artiste français Edouard Pignon y exposait des peintures, des dessins et des céramiques.

Parmi les nombreuses personnalités qui assistèrent à ce vernissage, on remarquait M. Félix Guyon, Ambassadeur de France, M. A. Burks Summers, Ambassadeur des Etats-Unis, M. Pierre Carraud, Secrétaire d'Ambassade, M. Nicolas Margue, ancien Ministre, M. Georges Reuter, Echevin de la Ville de Luxembourg, M. le Dr Henri Loutsch, Président des Amitiés Françaises, M. J.-E. Muller, Attaché au Musée de l'Etat, etc.

M. Edouard Probst, Conseiller de Gouvernement, qui représentait M. le Ministre des Arts et des Sciences, ouvrit l'exposition Edouard Pignon.

Le 22 octobre, une autre exposition fut également ouverte à la Galerie Marie-Thérèse. Il s'agissait d'une exposition des œuvres de l'artiste américain Frank Sampson, organisée par le Centre Culturel Américain de Bruxelles et la Commission nationale pour l'UNESCO. Plusieurs personnalités assistèrent au vernissage de cette exposition, notamment M. A. Burks Summers,

Ambassadeur des Etats-Unis, Mgr. Léon Lommel, Evêque de Luxembourg, M. Edouard Probst, Conseiller de Gouvernement, M. le Dr Carlo Putz, Président de l'American-Luxembourg Society, M. le Professeur Schaaf, Président de la British-Luxembourg Society, etc.

\*

#### *La Journée des Nations Unies.*

Le 24 octobre 1960 a été célébrée à Luxembourg la Journée des Nations Unies commémorant le 15<sup>e</sup> anniversaire de l'entrée en vigueur de la Charte des Nations Unies.

A cette occasion, un service religieux a été célébré en l'Eglise Saint-Michel par l'aumônier de l'Armée, le Capitaine Pierre Martzen, en présence des membres du Corps diplomatique, des personnalités civiles, religieuses et militaires, des membres des mouvements de résistance et des anciens combattants.

A l'issue du service religieux, une cérémonie eut lieu à la Place de la Constitution, où des gerbes de fleurs furent déposées au pied du Monument du Souvenir, tandis que la Musique militaire exécutait la « Sonnerie aux Morts ».

Le 4 novembre, l'Association Luxembourgeoise pour les Nations Unies organisa un concert donné par l'Orchestre de Radio-Télé-Luxembourg sous la direction du Maître Louis de Froment au grand auditorium de Radio-Luxembourg. De nombreuses personnalités assistèrent à cette soirée, au cours de laquelle M. Alphonse Hüss, Président de l'Association Luxembourgeoise pour les Nations Unies, prononça une allocution commémorant la Journée des Nations Unies.

\*

#### *Cérémonie de la Toussaint.*

Pour rendre hommage aux victimes de la guerre, les Membres du Gouvernement et du Collège échevinal de la Ville de Luxembourg se rendirent le jour de la Toussaint au Mausolée et à la tombe des victimes de la Résistance luxembourgeoise au cimetière Notre-Dame, pour y déposer des couronnes funéraires. Des fleurs furent également déposées au cimetière militaire américain de Hamm par le Gouvernement et la Municipalité de la Ville de Luxembourg.

Les représentants du Corps diplomatique résidant à Luxembourg assistèrent également à ces cérémonies.

Des fleurs furent en outre déposées par le Gouvernement et la Ville de Luxembourg au pied du Monument du Souvenir ainsi qu'au cimetière de Clausen, de Hollerich et de Bonnevoie devant les tombes des soldats alliés tombés sur le sol luxembourgeois.

Dans la matinée, un service religieux avait été célébré en la Cathédrale de Luxembourg par Mgr. Léon Lommel, Evêque de Luxembourg.

\*

#### *Réunion du Comité de Ministres de Benelux.*

Le Comité de Ministres de l'Union Economique Benelux a tenu le 3 novembre 1960 sa première réunion sous la présidence de M. Pierre Wigny, Ministre des Affaires Etrangères de Belgique. Le Luxembourg était représenté par M. Eugène Schaus, Ministre des Affaires Etrangères.

A l'issue de cette réunion, le communiqué suivant a été publié:

Les Ministres ont pris une série de décisions, indispensables à la procédure de mise en vigueur, au 1<sup>er</sup> novembre dernier, du Traité instituant l'Union Economique.

Ces décisions:

- a) arrêtent le règlement d'ordre intérieur du Comité de Ministres;
- b) fixent les compétences des commissions et commissions spéciales et déterminent leur composition;
- c) fixent le nombre des délégués composant le Conseil de l'Union Economique;
- d) déterminent le statut du Collège arbitral;
- e) prorogent les délais prévus aux articles 1, 26 et 29 de la Convention transitoire;
- f) instituent une commission pour la libre circulation et l'établissement des personnes;
- g) instituent un groupe de travail ministériel et une commission spéciale pour le contrôle des passeports aux frontières extérieures du Benelux.

Dans le domaine des communications, le Comité de Ministres a pris une décision soumettant à des mesures communes d'administration et de contrôle le transport irrégulier de voyageurs par la route, qui est ainsi libéré pour les transports entre les pays du Benelux et au départ du Benelux vers les pays tiers. Cette décision entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1961.

En ce qui concerne les adjudications publiques, le Comité de Ministres a pris connaissance de l'examen, par le groupe de travail ministériel réuni le 27 juin 1960, de l'application du principe de la non-discrimination lors des adjudications publiques sur le plan Benelux. Il considère que les décisions revêtent une importance toute particulière pour le parachèvement du Marché Commun du Benelux dans ce domaine.

Au sujet de la politique conjoncturelle, le communiqué signale que le Comité de Ministres a pris acte des activités d'un groupe de travail ministériel, composé des Ministres des Finances et des Affaires Economiques et des Présidents des Banques Centrales, ayant trait aux problèmes que pose la coordination de la politique conjoncturelle.

Ce groupe de travail, qui s'est réuni le matin du 3 novembre, a particulièrement analysé les récentes mesures de politique conjoncturelle prises par les pays du Benelux. Ces mesures se situent surtout sur le plan des politiques monétaires, budgétaires et fiscales des prix et des salaires.

Le communiqué signale enfin que le baron C. Van Lynden est nommé Secrétaire général de l'Union Economique Benelux. MM. Ph. Cartuyvels et J. Olinger sont nommés Secrétaires généraux adjoints.

\*

### *Projet de construction en Belgique d'un nouvel ensemble sidérurgique.*

Le 7 novembre 1960, le Président de l'ARBED, M. Félix Chomé, a donné devant les journalistes luxembourgeois des informations concernant un projet de construction en Belgique d'un nouveau grand ensemble sidérurgique en bordure de la mer, auquel participent différentes sociétés sidérurgiques, dont l'ARBED.

Une note fut remise aux rédacteurs. Nous reproduisons ci-après cette note à titre de documentation.

« Au cours des dernières semaines, la presse internationale a fait allusion à un projet de construction en Belgique d'une usine sidérurgique de grande capacité qui serait implantée en bordure de la mer ou d'un canal à grande section et auquel s'intéresserait, en dehors de plusieurs sociétés belges, françaises et américaines, également l'ARBED.

Les idées des participants éventuels à ce projet s'étant entretemps mieux précisées, nous estimons le moment venu d'en entretenir l'opinion publique luxembourgeoise qui s'est toujours montrée très intéressée à tout ce qui touche l'industrie lourde nationale.

Depuis la fin de la dernière guerre mondiale, la consommation des produits plats en acier, et plus particulièrement des tôles fines laminées à froid, s'est développée de façon très importante dans tous les pays hautement industrialisés. Les Etats-Unis d'Amérique ont bien entendu pris la tête de ce mouvement, suivis en Europe, à distance plus ou moins grande, par l'Angleterre et les pays de la CECA qui font de grands efforts pour rattraper leur retard.

La fabrication, dans les meilleures conditions de prix de revient, d'une gamme suffisamment complète en qualités et dimensions de ces produits nécessite des installations particulièrement puissantes, donc extrêmement coûteuses et de capacité fort élevée. Ce sont à elles seules de très grosses usines, dont la production minimum annuelle dépasse largement le million de tonnes d'acier.

Quoi de plus naturel, dans ces conditions, pour quelques sociétés amies que de se grouper, afin d'examiner la possibilité de réaliser en commun un projet qui, laissé à l'initiative de chacune d'elles séparément, ne manquerait pas d'être financièrement beaucoup trop lourd et dépasserait certainement le but poursuivi quant aux tonnages mis sur le marché.

Et c'est ainsi qu'un groupe belge constitué par Cockerill-Ougrée et La Providence, un groupe français comprenant la Société Métallur-

gique de Knutange, le Creusot et la Société Métallurgique de Normandie, un groupe luxembourgeois représenté par l'ARBED, auxquels groupes est venue s'ajouter une société américaine, la Youngstown Sheet and Tube Company, ont été amenés à constituer à Luxembourg un "Syndicat d'Etude" pour l'examen du problème en question.

Ainsi que son nom l'indique, ce Syndicat a un objectif bien défini et se limite exclusivement à confirmer ou à infirmer l'intérêt que présenterait la construction de l'usine nouvelle. Les études sont en bonne voie et l'on peut espérer qu'elles permettront, dans un délai raisonnable, de prendre des décisions de principe.

Pourquoi la construction de cette usine nouvelle est-elle envisagée en bordure de la mer? C'est afin de lui permettre de recevoir, dans les meilleures conditions de prix rendu, les minéraliers de gros tonnages et d'alimenter ses hauts fourneaux principalement au moyen de minerais riches d'outre-mer.

Ce n'est en effet un secret pour personne que les réserves de bons minerais — généralement de teneur moyenne — ne sont pas illimitées dans les pays de la CECA et que sa sidérurgie aura à faire appel, à un rythme croissant, aux minerais riches étrangers. De là, la tendance très nette à s'installer sur la mer, ainsi que le révèlent les grandes réalisations récentes: l'usine de Brême en Allemagne Fédérale, le développement important pris par l'usine d'Ymuiden en Hollande, le nouvel ensemble très puissant en construction à Dunkerque, pour ne pas parler de la spectaculaire extension de la sidérurgie italienne installée principalement sur l'eau. L'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise a sans doute une lacune à combler de ce côté.

Pour l'ARBED en particulier viendrait s'ajouter un intérêt supplémentaire. C'est la possibilité de participer, dans les meilleures conditions possibles, à des marchés de minerais étrangers qui pourraient enrichir le lit de fusion actuel de ses hauts fourneaux et permettraient une augmentation de sa production de fonte sans entamer outre mesure ses propres réserves de minerais pauvres. Bien entendu, cet objectif, dont il n'est pas besoin de souligner l'importance, ne pourra être réalisé qu'à la condition expresse que le coût du transport du port aux usines reste dans des limites acceptables.

Cette recherche d'une solution à la question de l'enrichissement du lit de fusion des hauts fourneaux de l'ARBED prouve à suffisance que cette Société n'a aucunement l'intention ni de déplacer ses activités actuelles, ni de les limiter, ni de freiner leur développement futur, pour autant que soient réunies les autres conditions nécessaires ne dépendant pas exclusivement d'elle dans les domaines économique, social et des pouvoirs publics.

Ce sont du reste, il faut bien le dire, ces mêmes conditions qui devront être réalisées, si l'on veut, dans l'intérêt du pays, favoriser la création d'industries nouvelles.

Les constructions très importantes en cours, aussi bien en Luxembourg qu'en Sarre, ainsi que les projets encore à l'étude et qui dans leur ensemble — en cours et projets —, correspondant à des dépenses d'investissement de l'ordre de 5 milliards jusqu'à fin 1963, sont une autre preuve des intentions de l'ARBED. Parmi ces travaux, il est intéressant de relever pour le Luxembourg: le remplacement complet des laminoirs de l'usine d'Esch par des installations très modernes et l'extension de la centrale électrique; la construction d'une fabrique d'oxygène pour les besoins des deux aciéries de Belval et d'Esch qu'il est prévu d'orienter vers la fabrication d'acier par le procédé LD-AC donnant des qualités équivalant aux meilleurs aciers Martin; l'extension des installations d'agglomération du minerai de fer à l'usine de Belval; la construction d'un quatrième haut fourneau de 7,20 m de creuset à Dudelange et l'installation d'un convertisseur LD-AC dans la même usine, où ce procédé a du reste été mis au point.

Pour la Sarre, il y a lieu de citer: l'achèvement de la nouvelle aciérie, la construction d'un neuvième haut fourneau avec épuration et soufflante, l'extension de l'agglomération des minerais et de la centrale électrique, l'installation d'un train continu à billettes.

Si les études en cours aboutissent à une conclusion positive, la participation de l'ARBED dans la réalisation du projet sera bien dans la ligne de la politique qu'elle a toujours suivie avec succès jusqu'ici. En effet, ses prises d'intérêt dans des sociétés étrangères ont généralement poursuivi le but principal soit de lui procurer, dans les meilleures conditions possibles, ses matières premières indispensables, soit de lui permettre de disposer d'une gamme étendue de produits, soit enfin de lui assurer d'intéressants débouchés. »

\*

#### *Les perspectives économiques luxembourgeoises à court terme.*

Dans la série des publications documentaires de la Commission de la Communauté Economique Européenne vient de paraître le dernier rapport trimestriel consacré à un exposé détaillé de la situation économique de la Communauté au milieu de 1960 et aux perspectives d'évolution pour l'avenir.

La première partie de ce rapport concerne la Communauté dans son ensemble, tandis que la seconde partie contient des chapitres particuliers concernant chacun des six pays membres.

Selon la note introductive du chapitre relatif au Luxembourg, l'activité du Grand-Duché a continué de se développer au deuxième trimestre de 1960, sous l'influence de la demande étrangère de produits sidérurgiques, qui a été très vive. Il est peu probable que les exportations s'accroissent encore sensiblement au cours des mois à venir, mais on peut escompter leur maintien au niveau actuel. Comme, d'autre part,

les investissements privés et aussi — sous l'effet de l'amélioration des revenus — la consommation privée continuent d'augmenter, l'expansion se poursuivra durant les prochains mois.

Cette note synthétique du rapport est suivie d'une analyse des perspectives conjoncturelles, telles qu'elles apparaissent aux experts de la Commission et de sa direction générale des Affaires économiques et financières. Suivant cet exposé, les experts estiment que le niveau des exportations de l'industrie sidérurgique restera élevé au cours des prochains mois et que la production d'acier brut, en 1960, atteindra environ 4 millions de tonnes, ce qui constituera un nouveau record.

Les investissements des entreprises se maintiendront à leur niveau actuel, alors que les investissements publics auront tendance à diminuer par rapport au deuxième semestre de 1959. D'autre part, l'expansion générale permet d'escompter, au cours des prochains mois, des recettes fiscales supérieures à leur niveau du second semestre de l'année passée. Il est vrai qu'en même temps les dépenses courantes des administrations auront tendance à augmenter légèrement.

Grâce à l'évolution favorable des revenus, l'accroissement de la consommation privée pourrait s'accélérer jusqu'à la fin de l'année en cours. Comme les profits des sociétés ne sont distribués qu'après la fin de l'exercice, il en résultera une augmentation de certains revenus des ménages au cours du premier semestre de 1961. C'est principalement la gratification devant être versée, en mai 1961, au personnel de la sidérurgie qui contribuera encore à l'accroissement de la consommation.

Si la production sidérurgique se maintient à un niveau élevé, la croissance économique du Luxembourg se poursuivra pendant les premiers mois de 1961, quoique à un rythme un peu ralenti. L'évolution future des commandes de produits sidérurgiques comporte cependant quelques éléments d'incertitude en rapport avec la conjoncture mondiale.

\*

#### *La masse globale des revenus salariaux en 1959.*

D'une étude publiée par le Service d'Etudes et de Documentation Economiques du Ministère des Affaires Economiques dans le « Bulletin Economique » N° 10 du mois d'octobre 1960 il ressort que le montant global des salaires et traitements bruts touchés par les salariés du Grand-Duché en 1959 s'élève à 8,874 milliards de francs contre 4,670 milliards en 1949, soit près du double en 10 ans.

Pendant cette même période, le montant global des salaires des ouvriers dans le secteur privé est passé de 2,965 milliards en 1949 à 5,422 milliards en 1959, tandis que le montant global des traitements des employés privés est passé de 0,649 milliard à 1,630 milliard.

Le montant global des traitements des fonctionnaires et employés privés est passé de 0,652 milliard en 1949 à 1,223 milliard en 1959, celui des agents des chemins de fer de 0,407 milliard à 0,597 milliard.

Quant au montant global des prestations familiales et des pensions et rentes touchées par les salariés, il est passé de 0,865 milliard à 2,411 milliards de 1949 à 1959. Le montant global des prestations familiales dans les secteurs privé et public est passé de 0,177 milliard à 0,391 milliard de 1949 à 1959 et le montant global

des pensions et rentes est passé de 0,688 milliard à 2,02 milliards de 1949 à 1959.

La masse globale des revenus salariaux touchés par les salariés (salaire direct et salaire social) est passée de 5,536 milliards en 1949 à 11,286 milliards en 1959, le revenu total dans le secteur privé étant passé de 4,068 milliards à 8,581 milliards de 1949 à 1959 et le revenu total dans le secteur public étant passé de 1,467 milliard à 2,704 milliards de 1949 à 1959.

## Le Mois en Luxembourg (mois d'octobre)

1<sup>er</sup> octobre: Séance de clôture et remise solennelle des diplômes aux étudiants de la Faculté internationale de droit comparé à Luxembourg.

A Luxembourg-Merl, la Chorale locale « Sainte-Cécile » et l'ensemble « Düsseldorf Knabenchor » donnent un concert vocal.

2 octobre: Fête du Vin et du Raisin à Greiveldange.

A Mondorf-les-Bains, la Fédération des Patrons Boulangers-Pâtisseries célèbrent leur 56<sup>e</sup> fête patronale en l'honneur de Saint-Roch.

3 octobre: Au Foyer Européen à Luxembourg est organisé un défilé de modes, gala organisé par la Haute Coiffure Française avec la collaboration des Ballets d'Enfants Jules Mackel au profit de la Clinique pour Enfants « Fondation Prince Jean-Princesse Joséphine-Charlotte ».

La Paroisse de Bissen fête le millénaire de son existence.

4 octobre: Au Foyer Européen à Luxembourg, Caméra-Luxembourg organise le 8<sup>e</sup> Salon International de Diapositives.

Sur invitation de la British-Luxembourg Society, l'ensemble « Dublin Festival Company » présente au Théâtre Municipal « The Play-Boy of the Western World », spectacle de J. M. Synge.

5 octobre: Le Cercle de la C. E. C. A. invite à une soirée de cabaret allemand avec la troupe « Arche Nova ».

A la Galerie Municipale d'Art à Esch-sur-Alzette, l'artiste-peintre J.-P. Calteux expose une série d'œuvres récentes.

6 octobre: Le Service d'Education de l'Armée à Diekirch reprend ses activités culturelles en présentant au Camp Militaire du Herrenberg un spectacle de variétés.

Au Théâtre Municipal de Luxembourg, l'ensemble « Komödie » de Bâle présente « Der zerbrochene Krug », de Heinrich von Kleist.

7 octobre: Au Foyer Européen à Luxembourg, M. François Duyckaerts, professeur à l'Université de Liège, prononce une conférence sur le sujet « La Famille est-elle en péril? »

8 octobre: Au siège social de l'Union des Mouvements de Résistance à Luxembourg, des livrets d'épargne sont remis aux bénéficiaires du Fonds national d'épargne Union.

9 octobre: « Journée Commémorative Nationale », au cours de laquelle le pays célèbre avec dignité le souvenir de la lutte héroïque menée jadis par le peuple luxembourgeois contre l'occupant nazi.

10 octobre: A Esch-sur-Alzette est créée l'Amicale des Enrôlés de Force 1940-1945.

11 octobre: Au Cercle Municipal à Luxembourg, vernissage de l'exposition de peintures des artistes J. et C. Van Vlaardingen.

12 octobre: Au Foyer Européen à Luxembourg, Maître Jean Dars fait une conférence intitulée « Sur les marches du Palais ou les souvenirs d'un avocat parisien ».

Au siège de l'Association Luxembourgeoise des Ingénieurs et Industriels à Luxembourg, le Centre d'Information du Bitume de Bruxelles organise une conférence sur le sujet « Le bitume, ses applications dans le domaine des travaux publics et de l'industrie ».

13 octobre: Au Théâtre Municipal à Luxembourg, « Exploration du Monde » présente « Incroyable Amérique », conférence et film en couleur de Marcel Isy-Schwartz.

Au Grand Auditorium de Radio-Télé-Luxembourg, l'Orchestre de la Station donne un concert symphonique sous la direction de M. André Kovack.

- 15 octobre: Au Foyer de l'Ingénieur à Luxembourg, M. Alphonse Wagener fait une conférence sur la vie et l'œuvre du professeur Joseph Tockert et du poète national luxembourgeois Michel Rodange.
- Au Théâtre Municipal de Luxembourg, l'ensemble du Théâtre National de Belgique présente « Cherchez le corps, Mr. Blake », pièce policière de Launder et Gilliat.
- 16 octobre: Différentes cérémonies et séances académiques marquent le cinquantenaire de la fondation de l'Association Luxembourgeoise des Universitaires Catholiques.
- 17 octobre: Visite officielle à Luxembourg de LL. MM. le Roi et la Reine de Thaïlande.
- 20 octobre: A la Salle de la Cour d'Assises du Palais de Justice à Luxembourg, audience de rentrée des Cour et Tribunaux.
- Au Cercle Municipal à Luxembourg, l'artiste-peintre luxembourgeois Mathis Wildanger expose une série d'œuvres récentes.
- 21 octobre: Au Palais de la F.I.L. à Luxembourg-Limpertsberg, ouverture d'une exposition d'aviculture et de petit jardinage placée sous la présidence de M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement.
- Au Théâtre Municipal à Luxembourg, l'ensemble « Deutsche Gastspieloper » présente « Albert Herring », opéra comique de Benjamin Britten.
- 22 octobre: Sous les auspices de l'association « Jeunesses Musicales du Luxembourg », l'orchestre de Radio-Télé-Luxembourg, placé sous la direction de Louis de Froment, donne un concert symphonique avec le concours du pianiste Karl Engel.
- Au Théâtre Municipal à Luxembourg, l'ensemble « Théâtre d'Aujourd'hui » de Paris interprète « Phèdre », de Jean Racine.
- A Esch-sur-Alzette, la Galerie Municipale d'Art ouvre ses portes sur une sélection du Salon 1960 du Cercle Artistique Luxembourgeois.
- 23 octobre: A la Place d'Armes à Luxembourg, concert d'adieu du Capitaine Albert Thorn, Maître de Chapelle de la Cour, Chef de la Musique de la Garde grand-ducale, et remise de la direction de cet ensemble à son successeur, l'Adjudant-Chef Norbert Hoffmann,
- professeur à l'Ecole de Musique de la Ville de Dudelange.
- Au Palais de la F.I.L. à Luxembourg-Limpertsberg, le « Tokio Asahi Philharmonic Orchestra » donne un concert symphonique sous la direction du Prince Hidemaro Konoye.
- 24 octobre: Conférence à Luxembourg des Ministres des Finances des pays membres de la C. E. E. sous la présidence de M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Ministre des Finances grand-ducal.
- Sur invitation de l'association « Les Amitiés Françaises », M. René Huyghe fait au Foyer Européen à Luxembourg une conférence avec projections lumineuses sur le sujet « La Lumière dans l'Art ».
- 25 octobre: Au Musée de l'Etat à Luxembourg, exposition de peintures, de dessins et de céramiques de l'artiste français Edouard Pignon.
- 26 octobre: Le peintre américain Frank Sampson expose à Luxembourg une série de peintures, de lithographies et de pastels.
- 27 octobre: La British-Luxembourg Society invite à un gala cinématographique au profit de l'Association des Aveugles du Luxembourg, au cours duquel est présenté le film des Productions Arthur Rank « Conspiracy of Hearts ».
- Radio-Luxembourg diffuse un récital de chant de l'artiste luxembourgeois Albert Gørgen. Ce récital comprend des œuvres de Lalo, Massenet et Verdi.
- Au Foyer Européen à Luxembourg, le Dr. med. Fr. Freiherr von Hagerl fait une conférence sur le sujet « Leib und Seele in der ehelichen Gemeinschaft ».
- 28 octobre: A la Galerie d'Art Bradtké à Luxembourg, le peintre Henri Delfeld, artiste belge de descendance luxembourgeoise, expose une série d'œuvres récentes.
- 29 octobre: A la Salle des Fêtes du Lycée de Jeunes Filles de Luxembourg se tient le XVI<sup>e</sup> Congrès 1960 de la Ligue des Associations Sportives Estudiantines Luxembourgeoises (LASEL).
- 30 octobre: Au Théâtre Municipal à Luxembourg, le Théâtre d'Art du Ballet (Paris) présente un spectacle chorégraphique avec le concours des artistes Anna Galina et Carmen Veleška.